Bureau météorologique.

Washington, 23 juin — Indications pour la Louisiane—Temps : partie couvert samedi et dimanche, précédé d'ondées sur le golfe ; vents variables.

LES PROPOSITIONS —DE— L'Hon. M. STORY.

M. Story est, sans aucun doute, un de nos conseillers municipaux les plus intelligents, les plus actifs, les plus zélés.

C'est un fait que personne ne contestera. Il est surtout doué d'un rare esprit d'initiative, et assez souvent, ses idées les plus discutées s'imposent à ses collègues, qui les adoptent parfois, après les avoir hautement combattues.

Il vient de mettre en avant une idée nouvelle, qui sera, comme toujours en pareil cas, l'objet de vives contestations. Il demande que la ville de la Nouvelle-Orléans se rende maîtresse de son pavage et qu'elle le dirige elle-même, sans avoir recours, à chaque instant, à des entrepreneurs étrangers. Il n'est pas besoin de longues réflexions pour saisir les conséquences de ce système. Le pavage d'une grande ville comme la nôtre est une œuvre considérable ; il exige l'emploi d'un grand nombre de bras, que nous pouvons trouver parmi nous ; tandis qu'avec le système des entreprises livrées à la concurrence, nous sommes exposés à voir notre ville envahie par des travailleurs du dehors, alors que les nôtres restent sans emploi. L'inconvénient est énorme, on en conviendra et, sous ce rapport, la proposition de M. Story offre des avantages indéniables.

On lui fait d'assez fortes objections, cependant; il supprime la concurrence; il expose la ville à payer ses travaux publics plus cher qu'elle ne le ferait, suivant le système opposé ; il enlèverait au plus habile, au possesseur d'un meilleur système, la chance de l'appliquer, pour le plus grand bien de la communauté.

Telle est la proposition que va présenter M. Story. Nous ignorons si elle obtiendra les suffrages de la majorité du conseil ; mais il est bon qu'elle soit présentée et discutée. C'est du choc des idées, dans les discussions, que jaillit la lumière.

M. Story demande également que l'on force enfin les compagnies de chemins de fer à opérer une nouvelle distribution des voies ferrées sur la rue du Canal. Sur ce point les compagnies sont actuellement en contravention avec l'ordonnance votée depuis assez longtemps. Ici, M. Story ne rencontrera, croyons-nous, aucune opposition dans le conseil.

L'opinion de M. de Blowitz.

Presse Associée.

Londres, 24 juin—M. de Blowitz, correspondant du "Times" à Paris, écrit :

L'incongruité et le manque de cohésion qui caractérisent le nouveau cabinet expliquent en réalité son existence.

Ces hommes ont fait taire leurs ambitions personnelles et leur antagonisme pour sauver le pays de la révolution menaçante.

Ils se sont dévoués à la défense de la loi et de l'honneur.

C'est une conception du patriotisme et du dévouement qui prouve que la France, par un de ces efforts suprêmes dont est coutumière dans les circonstances difficiles, se recupère fièrement et reprend sa propre place dans l'œuvre de la civilisation.

—:o:—

Préparatifs de guerre dans l'Etat libre d'Orange.

Presse Associée.

Bloemfontein, état libre d'Orange, 23 juin—Le Volksraad de l'état libre d'Orange a voté un crédit de 9870 livres-sterlings pour l'augmentation des tentes de l'artillerie et autres équipements militaires.

Une résolution enjoint au gouvernement d'adopter le fusil Mauser comme arme nationale.

Une demande de crédit de 22,500 livres sterling pour l'achat de munitions a été discutée, mais aucune décision n'a été prise.

Le trafic avec Capetown et Johannesberg est complètement suspendu.

Les Allemands sympathisant avec le Transvaal ont tenu des meetings dans lesquels ils ont adopté des résolutions requérant l'Allemagne d'intervenir en faveur de Pretoria.

Marchés divers.

Paris, 23 juin — La rente trois pour cent est cotée à 101 francs 2 1|2 centimes.

Londres, 23 juin— Consolidés au comptant, 107 13|16 ; à terme 107 15|16.

Liverpool, 23 juin—Coton spot, calme ; prix sans changement.

American middling fair 3 11|32d; good middling 3 9|16d; middling 3 11|32d ; low middling 3 5|32d; good ordinary 2 31|32d; ordinary 2 25|32d.

Ventes 10,000 balles, dont 1000 pour la spéculation et l'exportation y compris 9,500 balles coton américain.

Recettes —— balles, américain. 400.

Futurs — stables à l'ouverture avec demande bonne ; stables à la clôture.

American middling l. m. c; juin 3.18; juin et juillet 3.18 ; juillet et aout 3.18 ; aout et septembre 3.18 ; septembre et octobre 3.17 ; octobre et novembre 3.16 ; novembre et décembre 3.15; décembre et janvier 3.15 ; janvier et février 315; février et mars 3.16; mars et avril 3.17, avril et mai 317.

New York, 23 juin — Coton spot—stables et sans changement à la cloture.

Middling uplands 6 1|16; middling Gulf 6 5|16.

Ventes 738 balles.

New York, 23 juin— Futurs stables à la cloture.

Juin 556; juillet 563 ; août 566; septembre 555 ; octobre 570; novembre 573 ; décembre 576 ; janvier 595; février 582; mars 588; avril 588; mai 591.

AMUSEMENTS.

WEST END.

Pour le moment, Frobel et Ruge sont les acrobates favoris du West End, et ils le méritent.

Quant au concert lui-même, il était, hier, extrêmement attrayant. Tous ceux qui fréquentent le West End, connaissent la voix de M. Mc Adam, et le quartette qui s'y est conquis une véritable popularité. On a beaucoup applaudi le morceau "Last Rose of Summer", exécuté par Mlle Bate, un solo de cornet à piston, par Theron Perkins, et le final ordinaire du concert, "America".

PARC ATHLÉTIQUE.

Une fois de plus—ce n'est pas la dernière—il y avait foule, hier, au Parc Athlétique, malgré le temps menaçant.

En outre de l'orchestre Brooke, dont la popularité est solidement établie, il y a les Newell et les Shevett, dont on admire beaucoup les tours de force et d'adresse sur la barre horizontale.

Quant au programme du concert, il était étonnant. Il se composait de la marche des Ruines d'Athènes, de Beethoven : de plusieurs morceaux de la Valkyrie, de Wagner ; de l'ouverture du Vaisseau Fantôme; du chœur des Pèlerins du Tannhauser et d'un pot-pourri sur les airs favoris de la Traviata, de Verdi. Nous en passons bien d'auqui mériteraient d'être cités.

Athénée Louisianais.

CONCOURS DE 1899.

L'Athénée propose le sujet suivant aux personnes qui désirent prendre part au concours de cette année:

Charles Gayarré et ses œuvres.

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mars 1900 inclusivement.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or et un prix de cinquante dollars en espèces.

L'Athénée, s'il le juge utile, accordera une seconde médaille.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le recto et les lignes. Ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrite, ouvre seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité le prix pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Tout manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront lues devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours.

Toute personne qui aura obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au Secrétaire.

Le Secrétaire perpétuel,
BUS. ROUEN,
P. O. Box 725.
Nouvelle-Orléans.

Louis A. Richards.

ANNONCE JUDICIAIRE.

METROPOLITAN BANK vs NEW ORLEANS BREWING ASSOCIATION.

No 47,534—Cour Civile de District—Division "C".

Le public est par le présent notifié qu'aussitôt que le décret de la Cour Suprême, lequel a été rendu dans cette affaire le MERCREDI, 21 juin 1899, deviendra final, ce qui sera vers la fin de la semaine prochaine, le 30 courant, la propriété de la New Orleans Brewing Association sera annoncée pour être vendue vers le 15 août 1899.

LOUIS A. RICHARDS, Encanteur.

Dinkelspiel & Hart et Buck, Walshe & Buck, avocats pour A. G. Ricks, receveur de la New Orleans Brewing Association. 22 juin—22 23 24 25

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Veuve A. L. Carpente.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans — No 54,891 Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par J. Numa Augustin et Guillaume Mothe, administrateurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
PAUL O. GUERIN,
23 juin—23 27—juil 2 Greffier.

Succession de Anselme Pourtalet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 59,682—Division B—Attendu que Frank Zengel, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Anselme Pourtalet, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
22juin—22 26—juil 1er Greffier.

Succession de Frederick Schmidt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 57,489—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Joseph Neidermier, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
22 juin—22 26—juil 1

Succession de Elizabeth Miller.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 59,692—Division E.—Attendu que Henry Miller a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Elizabeth Miller, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour
PAUL O. GUERIN,
Greffier.
John J. Reilley, avocat.
22 juin—22 26—juil 1

Succession de Ignatz Kruppenbacher.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 58,888—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Catherine Kruppenbacher exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
21 juin—21 25 30 Greffier.

Succession de J. C. McLellan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 59,295—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par M. A. McDonnell et H. M. Young, exécuteurs de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
17 juin—17 21 26 Greffier.

Succession de James Conlon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 59,309—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John J. Crossin, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
20 juin—20 24 29 Greffier

Succession de A. F. Wille et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 59,556—Division D—Attendu que Charles Bedell a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu A. F. Wille et femme, décédés testat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
15juin—15 19 24 Greffier.

Succession de Mme Fanny Adler.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 59,294—Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Max Schwartz, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
PAUL O. GUERIN,
Greffier.
17 juin—17 21 26

Succession de Jeanne Marie Duffard.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 57,172—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Marques, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN.
Dinkelspiel & Hart, avocat. Greffier.
15 juin—15 19 24

Succession de Peter Mattei.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 59,515—Division E—Attendu que Mlle Magdalene Mattei a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Peter Mattei, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN,
Greffier
Frank Zengel, avocat.
15 juin—15 19 24

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Mulets, Camions et Harnais.

Mme J. J. Bland et als vs Mme M. E. Edwards.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 59,045—En vertu d'un ordre de vente daté du 22 juin 1899, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, le MARDI 27 juin 1899, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite à savoir :

A l'écurie sur la rue Liberté, côté des bois, entre les rues Washington et Sixième:

2 Mulets, 3 Camions et un Lot de Harnais.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Parkerson & Tobin, avocats pour la plaignante.
23 juin—23 au 27inc

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur et Améliorée du Premier District.

Etant la bâtisse ardoisée à deux étages en briques,

Connue comme le nouveau No 832 (vieux No 239) rue Baronne, entre les rues Julie et St Joseph.

Mme Frances E. Patton vs Mme Georgia J. Muncy.

COUR CIVILE DE District pour la paroisse d'Orléans No. 59,420 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entres les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 27 juillet 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Carondelet, Julie et St-Joseph, et mesurant, mesure anglaise, vingt-cinq pieds à la rue Baronne, la même façade sur une allée de vingt pieds sur une profondeur entre lignes parallèles de cent cinquante-huit pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil pour la paroisse d'Orléans.
Mercer W. Patton, avocat pour la plaignante.

Mem: Le shérif toutefois, est autorisé par la plaignante d'annoncer que la plaignante accepiera jusqu'au montant de son jugement (de $3,300 avec 8 0|0 du 10 septembre 1897 jusqu'au paiement) un tiers ou plus comptant et la balance en billets de un et deux ans, portant intérêt au taux de 8 0|0 par an de la date de la vente jusqu'au paiement garantis par lien du vendeur et hypothèque spéciale, avec toutes les clauses usuelles de sécurité relatives au transfert de la police d'assurance, 5 0|0 honoraires d'avocat en cas de procès, etc.

23 juin—23 24 30—juillet 7 14 21 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Grande Propriété du Quatrième District, rue Ste-Marie.

Entre les rues St-Thomas et Chippewa (la rue à l'arrière étant la rue Félicité.)

A. Kory & Sons vs Armand Levy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 59,441—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 6 juillet 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances là-dessus appartenant, situé de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Philip, Jackson, Magnolia et Sud Robertson ; ledit lot de terre formant l'encoignure des rues Philip et Sud Robertson, mesurant trente pieds dix pouces et trois lignes de face à la rue Philip ; quatre-vingt-quinze pieds onze pouces et une ligne de profondeur et façade à la rue Sud Robertson et quatre-vingt-treize pieds huit pouces et quatre lignes de profondeur sur l'autre ligne de côté, et trente pieds neuf pouces et trois lignes sur la ligne du fond.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Théo. Cotonio, avocat pour le plaignant.
2 juin—2 9 16 23 30—juil 6

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Handbook on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive *special notice*, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer Louisville & Nashville.

ANCIEN ET SUR.

EXPRESS LIMITÉ CHAQUE JOUR AVEC CHARS VESTIBULES DE PULLMAN.

Pour Montgomery, Birmingham Nashville, Louisville, Cincinnati, Atlanta, Jacksonville, Washington, Baltimore, Philadelphie et New-York.

DIRECTE SANS CHANGEMENT

No.	Arrivées	No.	Departs
1 fast line	7:05 pm	2 fast m'l.	7:45 pm
3 fast mail	7:40 am	4 limited.	11:15 am
5 limited	8:30 pm	6 fast line	7:55 am
7 Coast tous les jours (dim ex)	8:55 am	8 Coast tous les jours dim ex	4:00pm

Bureau pour la vente des billets, coin St-Charles et Commune. Bureau de billets de la gare, au pied de la rue du Canal.

Notre service des chars vestibules limité de la Nouvelle-Orléans à New-York se fait sans changement de plusieurs heures plus rapidement à tous les points correspondants. Pas de prix de trajet supplémentaire exigé sur ce train. Un char restaurant y est attaché et des repas sont servis en route.

Nos 4 et 1 ont des chars dortoirs pour Chicago sans changement.

JOHN KILKENNY, Div. Pass Agent.
O. P. ATMORE, G. P. A., Louisville, Ky.
1mars—au 31 déc

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE SHERIF

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une Propriété Améliorée de Valeur du Troisième District,

Connue comme le No 2031 rue Bourbon, entre les rues Villeré et Urquhart.

Peter Johnson, subrogé, vs A. Bossu

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 59,239—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 29 juin 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou en quelque sorte en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, formant une partie d'un plus grand morceau de terre désigné par le No 264, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Union, Villeré et Urquhart sur le plan original du nouveau faubourg Marigny, déposé en l'étude de W. Duncan, à lienomeant un notaire public de cette ville, lequel lot mesure, en mesure américaine, trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Bourbon sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
Dinkelspiel & Hart avocats pour le plaignant
27 mai—27—juin 2 9 16 23 29

VENTE PAR LE CONSTABLE.

—:o:—

John J. Grover vs John et Laurence Acheson, individuellement et in Solido. Première Cour de Cité de la Nlle Orléans—No 39,224—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon W. R. Richardson, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, rue Lafayette, entre les rues Camp et Magasins le SAMEDI 1er juillet 1899, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir : (1) Un lot de chaussures assorties ; (1) Un lot de lacets de chaussures et de cirage ; (1) Un Kangaroo empaillé, 8 tabourets, 1 chaise 1 table, 2 tapis, 2 marteaux. Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée d'après inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—comptant sur les lieux. ED P. FOLEY

Constable de la Première Cour de Cité.
20 juin—20 21 25—juil 1

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—No 56,957—Division D—A. R. Brousseau vs ses créanciers—Ordre de Cour—Considérant la pétition ci-dessus, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers dudit A. R. Brousseau, insolvable dans cette affaire, soit tenue conformément à la loi après avis et annonce le 28e jour de juin 1899, pardevant Frédéric C. Marx, notaire public, en cette ville pour voter sur l'application de décharge du dit insolvable et que ses créanciers soient notifiés conformément à la loi.

Nouvelle Orléans, 24 mai 1899.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
25mai—25—juin 8 23

S. Hernsheim vs Independent Cotton Oil Company Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 48,974—Division D Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par le receveur dans cette affaire, de ses recettes et débours pour le mois de mai 1899, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier.
Dinkelspiel et Hart, avocats.
17 juin—17 21 26

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE d'Orléans—No 59,458—Cour Civile de District. Division B—Dans l'affaire de Van Buren Dixon, "non compos mentis"—Attendu que William D. Baker et Wilbur H. Duval, de Frederick County, Maryland, représentant de Van Buren Dixon, a fait application à cette cour pour obtenir l'autorisation de prendre possession et de transférer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant audit Van Buren Dixon "non compos mentis", avis est par le présent donné à ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les trente (30) jours, à partir de la première publication de cet avis les raisons pour lesquelles l'application desdits William D. Baker et Wilbur H. Duval ne serait pas accordée.

Par ordre de la Cour
P. A. DUCOING,
Député Greffier.
Nouvelle-Orléans, 24 mai 1899.
—25ma 25—juin 1 8 14 23

In re Corbera & Klein Furniture Company Limited en Liquidation.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 58,156—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par William Corbera, Joseph Klein et Harry A. Parra, liquidateurs dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.
PAUL O. GUERIN, Greffier
Theo. Cotonio, avocat.
16juin—16 20 25

SOARDS'

1899 | Nouvelle-Orléans | 1899

CITY DIRECTORY.

Maintenant publié et reconnu comme le meilleur de cette ville qui ait jamais été publié. Il est de la plus grande utilité pour les hommes d'affaires. Envoyez le chercher immédiatement.

DIRECTORY DE LA VILLE....Prix $6 00
DIRECTORY D'AFFAIRES.....Prix $1 00

Ces Directories sont envoyés par express ou par la poste à tout point des Etats-Unis sur reçu du montant.

L. SOARDS, Editeur.
606 Place Commerciale.
NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.
21 fév—

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriétés de Valeur du Sixième District.

I. Un carré d'ilet borné par les rues Lowerline, Pine, Market et Elizabeth.

II. Un carré d'ilet borné par les rues Lowerline, Pine, Ferdinand et Elizabeth.

III. Cinq lots de terre dans l'ilet borné par les rues Elizabeth, Pine, Broadway et Ferdinand.

IV. Trois lots de terre dans l'ilet borné par les rues Broadway, Ferdinand, Elizabeth et Chestnut.

V. Une partie d'un carré d'ilet borné par les rues Foucher (maintenant Magazine), Broadway, Front et Pine.

VI. Quatre lots de terre dans l'ilet borné par les rues Oliver, Wall, Broadway et Cheetnut.

VII. Dix lots de terre dans l'ilet borné par les rues Magazine, Constance et State et la ligne de Hurstville,

VIII. Un lot de terre dans l'ilet borné par l'avenue Louisiana, les rues Delachaise, Carondelet et Baronne.

La bâtisse connue comme le No 1725 rue Delachaise.

Avec toutes les améliorations qui peuvent se trouver sur les propriétés ci-dessus.

Dans l'affaire de
Henry Ash vs Samuel J. Hart et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 59,445—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre Carondelet et Baronne, dans le premier district de cette ville, le JEUDI 13 juillet 1899 à midi, des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain ilet de terre, situé dans le Sixième District de cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant de quelque façon en dépendant; ledit ilet est désigné par le No 24 de Greenville, borné par les rues Lowerline, Pine Market et Elizabeth, et mesurant Trois cents pieds de face sur chacune desdites rues Lowerline et Pine et Deux cent quarante pieds de face sur chacune desdites rues Market et Elizabeth.

2° Un certain ilet de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No 25 de Greenville, borné par les rues Lower Line, Pine, Ferdinand et Elizabeth, et mesurant trois cents pieds de face à chacune des dites rues Lower Line et Pine et deux cent quarante pieds de face à chacune des dites rues Ferdinand et Elizabeth.

3° Cinq certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations là-dessus et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages à cela appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No 26 de Greenville, désignés par les Nos 7, 9, 16 17 et 18 lesquels dits lots Nos 7 et 9 mesurent chacun trente pieds de face à la rue Elizabeth sur une profondeur de cent vingt pieds; le lot No 9 formant l'encoignure des rues Elizabeth et Pine et les lots Nos 16, 17 et 18 mesurant chacun Trente pieds de face à la rue Broadway sur Cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Le lot No 16 forme l'encoignure des rues Broadway et Ferdinand

4° Trois certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages à cela appartenant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 27 de Greenville, bornés par les rues Broadway, Ferdinand, Elizabeth et Chestnut, désignés par les Nos 18, 19 et 20, et lesdits lots mesurant chacun trente pieds de face à la rue Broadway sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

5° Tout ce qui reste de l'ilet original No 13 de Greenville, borné par les rues Foucher (maintenant Magasins), Broadway, Front et Pine, laquelle portion restante dudit ilet mesurant deux cent-quarante pieds de face à la rue Magasins, cent quatre vingt-douze pieds de face à la rue Broadway, de la centième pieds plus ou moins, le long de la base de la nouvelle levée, de là le long du chemin public à la rue Pine, de la vingt trois pieds pas de pouces et quatre lignes de face à la rue Pine.

6° Quatre certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, dans l'ilet No 37 de Greenville bornés par les rues Oliver, Wall, Broadway et Chesnut, les dits lots étant désignés par les Nos 6, 7, 8 et 9, lesquels dits lots mesurent chacun trente pieds de face à la rue Oliver sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot No 6 formant l'encoignure des rues Oliver et Chestnut.

7° Dix certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges servitudes et avantages qui y appartiennent, dans l'ilet No 13 de Bloomingdale, bornés par les rues Magasins, Constance, State et la ligne de Hurstville, lesquels dits lots sont désignés par les Nos 1 à 5 et 14 à 18 et mesurant chacun trente pieds de face à la rue State sur une profondeur de cent trente pieds entre lignes parallèles. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues State et Constance. Le lot No 14 formant l'encoignure des rues State et Magasins.

8° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent, dans l'ilet No 427 (autrefois No 23 du Faubourg Plaisance) borné par l'avenue de la Louisiane, les rues Delachaise, Carondelet et Baronne, designé comme lot No 18 et mesurant trente pieds de face à la rue Delachaise sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui fut acquise par ladite Mme Helen H. Hart, femme de Maurice J. Hart et Samuel J. Hart, comme seuls et uniques testamentaires et héritiers institués et légataires universels du défunt Judah Hart comme il appert par jugement de l'Hon. la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans l'affaire de la succession de Judah Hart No 55,732 du docket de ladite Cour et enregistré dans le livre du bureau des transfers — Folio —

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
T. M. Miller, avocat pour le plaignant.
9 juin—9 10 16 23 30 —juil 7 13

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Je certifie par le présent que le 19me jour de mai 1899 jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-après intitulée, dans les termes et chiffres suivants, a savoir :

Mme Anthony J. Erler vs son mari—No 59,229 Sur motion de Arthur B. Leopold, Esq. avocat pour la plaignante, et sur production de preuves à l'appui de sa demande, et la loi et l'évidence étant en sa faveur et contre le défendeur, et pour des raisons oralement assignées en pleine cour, ce jour,

Il est ordonné, adjugé et décrété que le défaut dans cette affaire entré le 12me jour de mai 1899, soit confirmé et fait final, et qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante, Mme Laura L. Bookhs, et contre le défendeur, Anthony J. Erler, son mari, décrétant une séparation d'aqueets de gains et dissolvant la communauté existant entre eux.

Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que la plaignante susnommée soit et est par le présent autorisée de conduire et diriger ses propres affaires, pour son propre compte et séparément et distinctement de son dit mari; tous les frais de ces procédures devant être payés par le défendeur.

Jugement rendu le 19 mai 1899.

Jugement signé le 25 mai 1899.

Signé : JOHN ST. PAUL, Juge.

En témoignage de quoi j'ai apposé ma signature et fixé le sceau de ladite cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce vingt-cinquième jour de mai en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre vingt dix neuf.

JAMES D. RANKIN.
Député-Greffier.
8mai—8 22—juil 7

Succession de Thomas Walsh.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 57,877—Division B—Avis est par le présent donné aux cré